

INITIATIVE DES CHAMBRES FÉDÉRALES POUR RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX PESTICIDES : PROMÉTERRE FAIT LE POINT

Le contexte – Deux initiatives populaires outrancières qui menacent la sécurité alimentaire

Avec un retour progressif à la normale à la sortie de la crise sanitaire du Covid-19, les anciennes préoccupations anxiogènes de nos concitoyens réapparaissent dans l'agenda politique. Il en va ainsi des deux initiatives visant la prohibition des produits phytosanitaires agricoles, qui seront soumises au peuple au printemps 2021. Excessifs dans leur conception comme dans leur forme et leur calendrier, ces deux textes ne parviendront certainement pas à convaincre une majorité de citoyens raisonnables et prévoyants, car la première conséquence de leur adoption serait d'affaiblir la sécurité de notre approvisionnement alimentaire, tout en renchérissant l'accès à des biens qui sont apparus indiscutablement, aujourd'hui davantage qu'hier, comme étant de première nécessité.

L'enjeu – Prière de ne pas crier haro sur le baudet !

Conscients néanmoins des problèmes environnementaux que ces initiatives tentent de résoudre en s'attaquant à l'utilisation de produits chimiques dont les soins à nos cultures ont besoin, la branche agricole en général et Prométerre en particulier estiment important de trouver une voie raisonnable et praticable qui implique tous les utilisateurs de pesticides, sans exception, ni traitements de faveur. Accabler exclusivement et publiquement la fraction minoritaire de la population que constitue l'agriculture n'a aucun sens. Cela ne contribuerait d'ailleurs que marginalement à améliorer la situation décrite, les usages strictement agricoles n'étant responsables que d'une petite partie des impacts indésirables de la chimie dans l'environnement.

Le projet – Initiative parlementaire louable ou enfer pavé de bonnes intentions ?

Dans ce contexte de recherche d'équilibres subtils, l'initiative parlementaire issue du Conseil des États représente bien l'idée que l'on peut se faire d'un « enfer pavé de bonnes intentions ». Son but – mettre en œuvre une trajectoire légale de réduction des risques liés à l'utilisation de « pesticides » – est incontestable, même si cet effort est déjà en marche depuis plus de 30 ans au sein de l'agriculture suisse. Sa conception de base – élargir la trajectoire de réduction à tous les produits induisant des risques, tous produits biocides et phytosanitaires confondus – est tout aussi louable dans une optique d'efforts partagés et concourants au sein de la société.

La critique – Une asymétrie législative entachée de lâcheté institutionnelle

La solution proposée manque cependant d'ambition en oubliant toute une série de produits dont les résidus sont pourtant très présents dans les eaux, en premier lieu les médicaments. Elle

perpétue tout d'abord un profond déséquilibre d'intervention puisque seuls les produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture font l'objet, dans la loi proposée, d'objectifs de réduction et d'un dispositif d'exécution contraignant, au contraire des produits biocides. Alors que la politique agricole régleme déjà très fortement et en détail les usages agricoles professionnels de « pesticides », les autres utilisations autorisées sont pratiquement hors de tout contrôle à l'heure actuelle. Ensuite, la mise en œuvre proposée serait à la charge quasi exclusive de malnommées « interprofessions » qui sont dépourvues de tous moyens d'action efficaces. Cela constitue une démission inacceptable de la responsabilité de l'État dans un domaine scientifique aussi complexe que controversé. Cette forme de lâcheté institutionnelle, face à une problématique qui concerne toute la société et l'économie, est aussi l'assurance de ne pas parvenir à résoudre l'équation d'un développement durable en la matière.

Conclusion – Un projet de loi opportun à mettre en œuvre sous la responsabilité de l'État

L'agriculture soutient l'initiative déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États dans le sens où elle entend la substituer aux excès d'initiatives populaires dont l'acceptation serait fatale pour notre économie agro-alimentaire et la sécurité de notre approvisionnement. Par contre, les milieux agricoles demandent au Parlement de corriger le projet mis en consultation, d'une part en fixant des objectifs mesurables et contraignants pour tous les produits biocides, pas seulement pour les produits phytosanitaires, et d'autre part en confiant la responsabilité de sa mise en œuvre à l'État et à son administration, les professions concernées ne disposant ni de la force publique, ni des compétences scientifiques, ni de moyens de contrainte permettant d'espérer atteindre les buts visés.